

Objectifs

Le bilan de compétences permet à un salarié en situation de handicap de faire le point, tout au long de son parcours professionnel, sur ses compétences, aptitudes et motivations et de définir un projet professionnel ou de formation, en lien avec sa situation de handicap.

Ce bilan peut se mettre en place afin, de faciliter une reconversion professionnelle ou d'anticiper une éventuelle rupture professionnelle.

Bénéficiaires

Le bilan de compétences s'adresse aux salariés, agent ou demandeur d'emploi, de tout âge, tout niveau de qualification et exerçant dans tous secteurs d'activité.

Il s'agit d'une démarche personnelle et individuelle visant dans un premier temps, à faire le point sur sa carrière, en étant accompagné par un expert de l'orientation professionnelle et la gestion de carrière.

Modalités pratiques

Le bilan est réalisé par un membre de l'équipe consultant spécialisé du Centre Lillois de Réadaptation.

D'une durée de 3 à 4 mois, il alterne des temps en face à face et de démarches personnelles pour une durée totale évaluée à 24 heures maximum.

Le CLRP, spécialisé dans l'orientation et la formation des personnes en situation de handicap met à disposition de tout bénéficiaire d'un bilan de compétences spécialisé ses équipes pluridisciplinaires, ses plateaux techniques et ses réseaux de partenaires spécialisés.

Le conseiller bilan accompagne le bénéficiaire pour :

- Relire le vécu personnel et professionnel afin de repérer les phases de réussites et de difficultés du parcours.
- Analyser les compétences acquises et développées, ainsi que les motivations.
- Utiliser les atouts pour une évolution, une réorientation de carrière professionnelle.
- Appréhender de nouveaux environnements de travail et "le champ des possibles" entre compétences, aptitudes, environnement et situation de handicap.
- Construire les étapes à la mise en oeuvre du nouveau projet.
- Préconiser les modalités et les conditions d'adaptations de l'environnement à prendre en compte dans le cadre du projet professionnel.

Un suivi à 6 mois sera réalisé.

DURÉE : 24h00 maximum

LIEU : dans nos locaux

TARIF : nous consulter

Bilan de compétences spécialisé

Démarche proposée

Phase préliminaire du bilan

Un premier entretien d'analyse de la demande permettra d'identifier les motivations ainsi que le contexte du demandeur qui prévalent la démarche de bilan et ce afin d'apporter une proposition d'intervention individualisée. Entre faire le point, aider à traverser une période complexe, traverser une période de transition ou de réorientation; le premier entretien permettra de cerner le contexte environnemental, professionnel et personnel du demandeur et de proposer les méthodes et techniques qui seront utilisés lors du parcours de bilan.

Phase d'investigation

Analyse

- Bilan personnel et professionnel
- Analyse du vécu professionnel et personnel
- Histoire du handicap, vécu du handicap, contraintes et freins liés à la situation de handicap
- Analyse du poste précédemment occupé

Evaluations

- des capacités et aptitudes cognitives et techniques
- des intérêts / valeurs professionnelles
- de la personnalité liée au travail
- écologique et environnementale.

Identification

- Restitution des tests et analyse concertée
- Mise en perspective au regard du bilan professionnel
- Identification du profil et potentialités
- Exploration des métiers et secteurs de l'entreprise.

Projet et Validation

- Validation sur base de profil, identification de pistes métiers et des hypothèses à travailler.
- Validation du projet retenu par le médecin du travail, à défaut par le médecin du CLRP
- Entretien d'analyse des préconisations faites par le Médecin du travail et mesure d'écart avec le projet.

Plan d'action - Synthèse

Plan d'action stratégique :

- Identification des compétences transférables
- Etude du marché interne
- Mise en place d'une stratégie opérationnelle, identification des acteurs de l'entreprise à mobiliser
- Préconisations (aménagement poste, réorientation interne, besoins de formations spécifiques, reclassement externe...)

Entretien final de restitution

Le conseiller transmet au salarié les résultats détaillés du bilan (document personnel) et un document de synthèse qui précise le plan d'action défini pour la mise en oeuvre du projet ainsi que son calendrier prévisionnel de réalisation.

Vous souhaitez visiter l'établissement : Chargé d'admission au 03 20 10 43 72

Vous avez besoin d'informations Complémentaires au sujet de la formation :
Assistante du Service Formation au 03 20 10 43 91

Localisation : urbaine, à 10 mn de la station de métro CHR Oscar Lambret (accès direct en bus possible).
Hébergement et restauration : chambres individuelles dont certaines sont spécifiquement adaptées aux personnes à mobilité réduite, restauration pouvant être adaptée aux besoins individuels (régimes,...).
Activités culturelles, de loisirs : organisées par le conseil de vie sociale, en collaboration avec l'animatrice du Centre

**Centre Lillois de
Réadaptation Professionnelle**
3 rue du Docteur Charcot
CS 20001 - 59041 LILLE
Tél : 03 20 10 43 60

